

UN PROJET À L'ÉCHELLE DES BASSINS GENEVOIS ET ANNÉCIEN, SOUTENU PAR L'EUROPE ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VADEME est un projet européen qui inscrit dans la programmation Interreg France-Suisse 2014-2020. Il a réuni neuf partenaires français et suisses, pour une durée de 2 ans, de janvier 2021 à décembre 2022. Ce projet a également obtenu le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt

« Partenaires environnement énergie ». Il bénéficie d'une participation technique et financière de quatre collectivités pilotes : le Canton de Genève en Suisse, Annemasse Agglomération, la Communauté de Communes du Genevois et le Grand Annecy en France.

DES OBJECTIFS D'INNOVATION ET DE COLLABORATION

L'objectif principal du projet VADEME est de traiter de la gestion des déchets inertes terreux issus des grands chantiers de développement urbain à l'échelle des territoires sous tension que sont les bassins genevois et annéciens.

Explorer cette thématique au travers de la vision pluridisciplinaire des différents partenaires du projet permet :

- de réunir les réseaux d'acteurs concernés, collectivités et professionnels du secteur, pour augmenter et structurer les collaborations,
- d'expérimenter des solutions innovantes de fertilisation des déchets inertes terreux,
- de favoriser l'émergence d'une économie circulaire de la gestion des terres inertes à l'échelle des territoires pilotes.



CHARTRE CHANTIER

Cette chartre de chantier a été réalisée dans le cadre du projet Interreg VADEME, qui vise l'optimisation de la gestion des déchets inertes terreux, et plus particulièrement leur valorisation. Elle est le fruit d'un travail collaboratif mis en place à l'échelle des bassins genevois et annécien réunissant les collectivités et les acteurs de l'aménagement.

Cette chartre de chantier, sous forme de logigramme, s'attache à décrire une méthodologie générale à suivre lors d'une opération libérant des terres excavées et déblais, afin d'optimiser leur valorisation.

Cette chartre concerne les intervenants qui sont amenés à travailler sur les différents chantiers d'aménagement et de construction :

- Tous les maîtres d'ouvrages,
- Tous les maîtres d'œuvre,
- Toutes les entreprises et ses entreprises sous-traitantes.



7 espl. Paul Grimault
74008 ANNECY
+33 (0) 4 50 88 21 10
www.caue74.fr

Chef de file français VADEME



Route de la Galaise 34
1228 Plan-Les-Ouates
+41 22 304 40 40
www.opi.ch

Chef de file suisse VADEME

interreg-vademe.caue74.fr

CHARTRE DE CHANTIER

➤ Pour l'optimisation de la gestion des terres et déblais

Minimum
2 mois
avant la
phase
chantier

J'identifie et caractérise quantitativement et qualitativement mes terres excavées et déblais

Diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux, Déchets) lors d'une construction / déconstruction / réhabilitation, diagnostic pollution, diagnostic environnemental, un diagnostic G2Pro, diagnostic agronomique, etc.

Caractérisation des terres excavées et déblais

J'inscris mon gisement sur la plateforme TERRASS

L'emprise des travaux a-t-elle besoin de matériaux dans le futur ?

OUI

NON

Le phasage de mon opération permet-il le stockage temporaire et la valorisation *in-situ* ?

Existe-t-il des potentielles synergies interchantiers sur la même temporalité au sein du territoire ?

OUI

NON

OUI

NON

Une plateforme externe a-t-elle les capacités de valoriser mes terres excavées ?

J'oriente les matériaux vers les voies de valorisation les plus adaptées selon leurs caractéristiques

OUI

NON

J'établis mon plan de gestion de terres

J'inscris contractuellement les choix de valorisation dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- Respecter la hiérarchie des modes de traitement (Prévention, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Elimination)
- Imposer des taux de réemploi, recyclage, valorisation (et interdire éventuellement l'élimination)
- Solliciter une réponse technique pour la gestion vertueuse des terres inertes et déblais. L'entreprise devra notamment préciser : les volumes de terres inertes et déblais, les engagements par mode de traitement (%), les exutoires sélectionnés et leurs agréments, les distances de transport, la justification de la mise en décharge éventuelle...
- Définir des pénalités en cas de non-respect des modes de traitement et des taux imposés
- Fixer des points de contrôles : méthodologie excavation, volumes, qualité des matériaux et destination
- Autoriser les variantes permettant une gestion plus vertueuse des terres et déblais
- Isoler la pondération environnementale par ex : 40 pts pour le prix, 40 pts pour la réponse technique, 20 points pour la gestion environnementale dont 10 % spécifique à la gestion des terres.

Caractérisation des besoins et des filières de valorisation

Plan de gestion des terres

Suivi de chantier

VALORISATION SANS PROCESS

Dans la limite de 30 km entre le lieu de leur excavation et celui de leur utilisation

- Infrastructures linéaires et réseaux : sous-couches routières, calage de réseaux d'assainissement, remblais, buttes, merlons acoustiques, espaces d'infiltration,
- Aménagements agricoles
- Réaménagement de carrières
- Couvertures d'installation de stockage

VALORISATION AVEC PROCESS

- Substrat fertile : espaces agricoles & espaces verts (désimper-méabilisation des sols, végétalisation des espaces publics, jardins, plantations d'alignement, etc.), aménagements paysagers (butte, haie, etc.), amendements de sols...
- Malaxage à la chaux, au ciment : bâtiment, fondations, remblais, matériaux du bâti
- Écomatériaux : briques, béton, mortier, ciment, chaux, plâtre, céramique...

J'effectue le bilan de chantier

- Taux de valorisation : écarts entre les tonnages prévus initialement et ceux effectivement constatés en termes de destination et traitement des ressources/déchets.
- Gestion du stockage temporaire et de l'enlèvement/expédition vers les exutoires intermédiaires et finaux.
- Documents relatifs à l'organisation documentaire exigée dans le cadre du chantier, ce qui constituera une pièce du dossier des ouvrages exécutés (liste des bordereaux (bsd), documents de traçabilité (dt), certificats d'acceptation préalable et de cession de matériaux, registre des déchets etc.).
- Analyse identifiant les réussites, les dysfonctionnements, les mesures correctrices et les points à améliorer.

J'assure le suivi de chantier

- Tenir les points de contrôle définis dans le DCE
- Faire respecter les modes de traitement et des taux engagés dans l'offre (mesures correctives ou pénalités)
- Assurer la traçabilité : à partir de 500 m³, obligation de tenir un registre de suivi des terres excavées qui sont produites et expédiées tout au long du chantier, et celles issues d'autres chantiers pour remblayage (RNDS : Registre National des Déchets, Terres excavées et Sédiments).